

ECA 15/2 E

Distances à respecter - Zones protégées dans les sanitaires selon DIN VDE 0100-701

- Les sanitaires sont divisés en 3 zones dans lesquelles les appareils électriques sont soumis à différentes exigences en matière de type de protection.
- Choisir des appareils dotés du type de protection IP X5 en cas de projections d'eau dans la zone 1 et 2.
- En fonction du type de protection du produit ECA sélectionné (voir Caractéristiques techniques page produits), il convient donc de respecter des distances différentes par rapport à la zone de la douche / baignoire. Le diagramme suivant résume les différentes distances.

Zone	Tension admissible	Type de protection IP pour les consommateurs électriques
0	CA 12 V ou CC 30 V	IP X7
1	230 V (ventilateurs)	IP X5
2	230 V	IP X4, (IP X5 s'il y a danger de projections d'eau)

~

Conditions d'installation de gaines

- Pour locaux avec jusqu'à 30 m² de surface, en fonction de la largeur nominale du ventilateur
- Longueur de conduit jusqu'à 5 m environ, 2 coudes (pas sur ECA piano).
- Un raccord de pièce au maximum par conduit.

Conditions d'installation dans une gaine

- Pour locaux avec jusqu'à 30 m² de surface, en fonction de la largeur nominale du ventilateur
- Longueur jusqu'à 5 m environ, 2 coudes (pas sur ECA piano).
- Un raccord de pièce au maximum par gaine.

Circulation de l'air

- Circulation de l'air entrant à l'intérieur du logement : La circulation de l'air à l'intérieur du logement doit être réalisée de telle manière que l'air en provenance de la cuisine, de la salle de bains et des toilettes ne puisse pas se propager dans les pièces d'habitation. La pièce à ventiler doit être équipée d'une section d'air entrant impossible à verrouiller et libre. C'est pourquoi il faut monter, p. ex., une grille de ventilation de porte MLK.
- Ventilateurs ECA dans des habitats avec âtres dépendant de l'air ambiant, p. ex. dans des pièces avec cheminées à foyer ouvert ou inserts : Les ventilateurs ECA ne doivent fonctionner que s'il existe une circulation d'air extérieur suffisante dans le logement. Contacter le ramoneur à ce sujet.

Condensat

- Équiper le conduit d'une isolation thermique pour le protéger contre les condensats, par exemple s'il est installé dans des zones non chauffées.
- En présence d'un conduit vertical, installer un raccordement pour condensats muni d'un siphon et raccorder celui-ci au circuit d'évacuation des eaux du bâtiment.

ECA 15/2 E

Remarques importantes

- Respecter la norme DIN VDE 0100-701 pour l'installation de ventilateurs dans la zone sanitaire !
- Les ventilateurs ECA ne sont pas adaptés aux systèmes d'évacuation d'air selon DIN 18017-3.